



Le chéquier Déclic, mode d'emploi

publié le 04/09/2017 - mis à jour le 23/09/2019

Le chéquier Déclic est à destination de tous les élèves en classe de 3e du département de la Vienne. Il a comme objectif de faciliter l'accès à la culture et au sport, ainsi que d'encourager la lecture.

Qu'est-ce que le chéquier Déclic ?

Le chéquier "Déclic Le bon plan jeunes" est personnel et nominatif, seul un élève de 3e de la Vienne peut commander un chéquier.

Il se compose de 3 chèques de 10 euros chacun :

2 chèques sont destinés à contribuer à une adhésion à une association culturelle ou sportive, ou bien à participer à un stage

Le 3e chèque vous permettra d'acheter un livre dans l'une des librairies du département.

Vous y trouverez également 3 bons de réduction à utiliser auprès des partenaires participant à l'opération.
Comment utiliser les chèques Déclic ?

Les chèques sont utilisables auprès des structures et des commerces participant à l'opération.

Les deux chèques de 10 euros dédiés au sport et à la culture peuvent être utilisés de manières différentes :

payer une adhésion ou un stage dans une structure sportive ou culturelle avec les 2 chèques cumulés

OU

payer avec un chèque de 10 euros une adhésion à un club sportif et/ou un stage sportif

payer avec le 2e chèque de 10 euros une adhésion à une association culturelle

Comment recevoir votre chéquier ?

connectez vous sur le lien ci dessous :

<http://www.lavienne86.fr/822-le-chequier-declic.htm>

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.